

Du bûcher au champ de bataille

Le chant des psaumes pendant
les conflits confessionnels au xvi^e siècle

Beat FÖLLMI

Université de Strasbourg

UR 4378, Théologie protestante (Avedemeter)

La recherche portant sur l'usage militant – au double sens des témoins ou martyrs et des soldats sur les champs de bataille – du Psautier pendant les conflits confessionnels du xvi^e siècle est confrontée à deux problèmes archivistiques et historiographiques. Le premier concerne le nombre et la pertinence des sources qui attestent cet usage. Alors que le nombre de notices relatives à un usage militant des psaumes est important pour la seconde moitié du xvii^e siècle – au moment de la révocation de l'édit de Nantes, des dragonnades et de l'Église du Désert –, nous ne disposons que d'une base matérielle assez mince pour ce qui est du dernier tiers du xvi^e siècle et de la période des guerres de religion dans le royaume de France. La situation se complique davantage encore lorsque l'on regarde les notices de plus près. On en trouvera, certes, quelques-unes dans les ouvrages historiographiques du xvi^e et du début du xvii^e siècles – par exemple chez Jean Crespin, Théodore de Bèze et Agrippa d'Aubigné – ainsi que dans les correspondances des participants aux campagnes militaires. Mais leur nombre reste limité et, qui plus est, il est difficile de décider s'il s'agit de *topoi* littéraires et théologiques ou bien d'une notice historiquement fondée. Les travaux des historiens du xix^e siècle, que ce soit ceux de Frank Puaux, Félix Bovet ou Orentin Douen, s'appuient sur cette étroite base matérielle, sans consulter d'autres sources primaires contemporaines des événements. Les travaux du début du xx^e siècle répètent les mêmes exemples, à l'instar de la thèse d'Ernest Langlade, soutenue en 1905 à la Faculté de Théologie protestante de Montauban¹.

Le second problème concerne l'aspect idéologique de l'usage militant des psaumes fixé par l'historiographie du xix^e siècle. Le rôle clé revient ici à Orentin Douen. Ce pasteur et historien consacre le premier chapitre de

1. ERNEST LANGLADE, *Le rôle des psaumes dans la vie religieuse. Étude historique et psychologique*, thèse, Faculté de Théologie protestante de Montauban (décembre 1905), Paris/Cahors: Impr. A. Coustant, 1905.

son monumental ouvrage sur *Clément Marot et le psautier huguenot* (paru en 1878-1879) au « rôle du psautier dans l'Église réformée »². Douen y dresse le tableau d'un protestantisme français rassemblé en toute circonstance autour du chant des psaumes, princes et peuple ordinaire y recourant à chaque moment de la vie, autant dans la victoire que dans la détresse, dans la vie publique comme dans l'intimité du foyer. En 1879, Douen publie par ailleurs un bref article dans le *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français* dans lequel il dresse une liste de psaumes utilisés durant les conflits militaires de la seconde moitié du xv^e siècle. C'est à la suite de ces travaux que l'usage du chant des psaumes sur les champs de bataille durant les guerres de religion devient un *topos* de l'historiographie du protestantisme, manifeste entre autres chez Henri Hauser dont l'ouvrage sur *La Naissance du protestantisme* de 1940 tient les psaumes pour de « puissants convertisseurs. Ils menèrent à l'assaut les soldats de Coligny et, plus tard, ceux du Béarnais »³. Or Douen semble lui-même être un peu embarrassé par l'usage militant et guerrier du psautier chanté, préférant évoquer un protestantisme paisible face à l'adversaire et patient dans la persécution. On comprend bien les enjeux : ayant fait ses études à la Faculté de Théologie protestante de Strasbourg qui, à partir de 1871, devint une Faculté allemande et luthérienne sous tutelle de l'État prussien qui incarne un luthéranisme majoritaire et combatif, Douen cherche à défendre un protestantisme proprement français qui n'aurait rien en commun avec le protestantisme allemand, à ses yeux belliqueux et triomphaliste. Pour expliquer l'usage militant du chant des psaumes, il déclare alors que les protestants français y étaient poussés par la force des événements :

Les Réformés s'étaient laissés conduire au supplice comme des agneaux, aussi longtemps qu'on avait observé à leur égard les formes ou du moins les apparences de la justice; mais quand des assassins se précipitèrent partout sur eux [...], que devaient-ils faire? – Se laisser égorger, disait Calvin appuyé sur saint Paul; alors la Réforme disparaissait de la France, comme elle a disparu de l'Espagne et de l'Italie. Résister et combattre, dirent les psalmistes, et c'est ce que Calvin n'avait pas prévu, lorsque, supprimant les cantiques en usage avant lui, il n'avait admis dans son recueil que des psaumes et les y avait admis sans distinction. Avec son Dieu national, protecteur et vengeur d'Israël, avec son patriotisme ombrageux et parfois cruel jusqu'à la barbarie, avec son intolérance et sa haine des divinités étrangères, le psautier semblait destiné d'avance à devenir ce qu'il fut à deux reprises pour nos pères, savoir l'Évangile de la résistance. C'est le psautier qui

2. Orentin DOUEN, *Clément Marot et le Psautier huguenot. Étude historique, littéraire, musicale et bibliographique*, 2 vol., Paris: Imprimerie nationale, 1878-1879 (ici t. I, p. 1-35).

3. Henri HAUSER, *La naissance du protestantisme*, Paris: PUF, 1940 (Mythes et religion, 5), p. 60.

enfanta les prodiges de l'épopée huguenote, c'est grâce au psautier que nos aïeux ont conquis la liberté de professer leur culte, au prix de deux siècles d'inénarrables souffrances qui ont préparé et hâté l'avènement des immortels principes de [17]89. Le chant des psaumes retentissait matin et soir sur les remparts des places fortes et dans les camps des Réformés. Avant le combat, d'illustres capitaines et grands patriotes, Coligny, La Noue, le Béarnais lui-même, fléchissaient le genou pour se joindre à la prière prononcée devant le front des troupes, et au moment de l'attaque ils disaient à leur ministre : Monsieur, entonnez le psaume⁴.

Emporté par son enthousiasme, Douen ne manque pas seulement de nous rappeler l'expression de « psaume des batailles »⁵, mais surnomme ce psaume 68 également la « marseillaise huguenote »⁶. Selon lui, il est significatif que la mélodie du Ps 68 soit originaire de Strasbourg (en fait de Matthias Greiter, chantre à la cathédrale de Strasbourg alors protestante), tout ainsi que le chant révolutionnaire de Rouget de Lisle est strasbourgeois. Par la mise en parallèle du soulèvement des camisards et des révolutionnaires de 1789, Douen prétend que la République plonge ainsi ses racines entre autres dans les aspirations religieuses des protestants. Les protestants français ne seraient donc pas seulement les bénéficiaires de la Révolution mais également l'un de ses moteurs. Ce bref détour historiographique permet de comprendre quelle serait la trajectoire si l'on suivait la perspective du XIX^e siècle, en premier lieu celle d'Orentin Douen.

À distance de cette lecture partisane, notre analyse de l'usage militant du chant des psaumes durant les conflits du XVI^e siècle revisite certains de ces postulats. Notre enquête explore deux points majeurs articulés à deux interrogations. L'un a trait au nombre limité d'attestations du chant militant des psaumes : bien qu'il n'y ait pas de doute sur le fait que les psaumes ont été chantés durant les confrontations militaires du XVI^e siècle, la question se pose de savoir si cet usage s'était ou non généralisé et s'il faisait à tout le moins partie des pratiques courantes des troupes huguenotes. L'autre concerne l'origine de ces pratiques : comme le souligne Douen lui-même, le chant des psaumes sur les champs de bataille n'était pas prévu par Calvin ; s'agit-il donc d'un mésusage, d'une dérive ou même d'un abus du chant des psaumes ? Faut-il y voir un sinistre détournement du psaume, avant-coureur du choral de Luther *C'est un rempart que notre Dieu* chanté par les soldats allemands sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale ? Nos recherches apporteront une autre réponse.

4. Orentin DOUEN, « Le psaume des batailles », *BSHPF* 28 (1879), p. 210-215 (ici p. 211).

5. O. DOUEN, « Le psaume des batailles », en particulier p. 212.

6. O. DOUEN, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, t. I, p. 10.

Origine de l'usage militant du Psautier

On pourrait rédiger une histoire du chant des psaumes en commençant par l'arrivée de Calvin à Strasbourg et la publication des premières paraphrases de psaumes dans *Aulcuns pseaulmes et cantiques mis en chant* de 1539 ; cette histoire se terminerait avec la publication du Psautier de Genève de 1562 : *Les Pseaulmes mis en rime francoise*. La trajectoire du psautier rimé se trouverait ainsi toute tracée : l'usage liturgique, doublé par une pratique dévotionnelle privée. Or les registres du consistoire de Genève montrent que dans la ville de Calvin les psaumes ont été chantés en des lieux et à des occasions divers, que le réformateur français n'avait certainement pas même prévu : en l'occurrence dans les tavernes et dans les cimetières⁷ lors de prières pour le salut des défunts⁸ aussi bien qu'à l'occasion de ripailles où les mélodies de chants des psaumes étaient mêlées à des textes paillards⁹.

Or l'histoire du chant des psaumes ne commence pas avec Calvin ni par la prise en charge par les Églises officielles à des fins cultuelles. Même Martin Luther, censé d'être le père du *Kirchenlied* (le chant d'Église protestant), a été devancé par la force de la rue, notamment par le radical charismatique qu'était Thomas Müntzer. S'il déborde son histoire, le chant accompagne la Réforme protestante tout au long de son déploiement, et d'abord en tant que chant spirituel et propagandiste. Le premier cantique allemand qu'a écrit Luther est un chant qui commémore et dénonce le martyr de deux jeunes évangéliques brûlés à Bruxelles en 1523. Il ne s'agit pas d'une paraphrase de psaume, bien que le début « Entonnons un nouveau chant » rappelle le psaume 96 (*Chantez au Seigneur un chant nouveau*). La paraphrase qu'entreprend Luther du Ps 12 – *Ach Herr, vom Himmel sieh darein*¹⁰ (« Regarde, ô Dieu, du haut des cieux »)

7. Voir l'ordonnance sur les « Abbayes remplaçant les tavernes », 28 mai 1546, publiée dans Émile RIVOIRE et Victor VAN BERCHEM (éd.), *Les sources du droit du Canton de Genève*, 2 vol., Aarau : Sauerländer, 1930 (Sammlung schweizerischer Rechtsquellen, Abt. 22), t. II, p. 480.

8. Archives d'État de Genève, Registres du Consistoire, vol. 17, fol. 231 (7 décembre 1559).

9. Voir Beat FÖLLMI, « Le "Psautier de Calvin" : théologie, pratique, usage », *Revue d'histoire et de philosophie religieuses* 89 (2009), p. 473-488, ici en particulier p. 485-486.

10. Ce psaume a été publié pour la première fois dans le *Achtliederbuch* (recueil de huit chants) : *Etlich Christlich lider Lobgesang und Psalm*, Wittenberg (en fait Nuremberg) : Jobst Gutknecht, 1524 (RISM B/VIII 1524¹², HDB 120) ; un fac-similé se trouve en annexe dans *Jahrbuch für Liturgik und Hymnologie* 50 (2011). RISM B/VIII : Konrad AMELN, Markus JENNY et Walther LIPPARDT (éd.), *Répertoire International des Sources Musicales*, B/VIII : *Das deutsche Kirchenlied*, 2 vol., Kassel : Bärenreiter Verlag, 1975 ; HDB : *Hymnological DataBase*, base de données hymnologiques, établie sous la direction de Beat FÖLLMI et Ansgar FRANZ, université de Strasbourg et université Johannes Gutenberg Mayence, accessible en ligne : <https://hdb.univoak.eu>

de 1524 – devient rapidement un chant de ralliement et de bataille, probablement même avant que le chant se soit établi comme cantique liturgique. En 1529, les paroissiens de la ville de Lübeck le chantent pendant la messe catholique pour revendiquer le retour de deux prédicateurs acquis à la Réforme que le conseil avait bannis¹¹.

Au sein du protestantisme français, le psaume joue, dès le début des conflits religieux du xv^e siècle, un rôle important. Nous connaissons plusieurs notices qui attestent que les condamnés les chantent lors de leur supplice – et cela bien avant que le Psautier de Genève soit diffusé massivement (c'est-à-dire à partir de la première édition de 1562). Ils sont d'abord chantés en latin, et ce n'est que plus tard, lorsque les éditions genevoises et lyonnaises commencent à circuler, que les psaumes sont entonnés en français. Une des premières notices se trouve dans le martyrologe de Jean Crespin. Un nommé Nicolas a été condamné en 1548 à Mons, dans le Hainaut : durant tout son procès, au cours duquel il est soumis à plusieurs reprises à la torture, il chante des psaumes, et ce jusqu'à son exécution avant laquelle il entonne le Ps 6 (une paraphrase de Marot déjà connue depuis les éditions strasbourgeoises) : « Sus sus, arriere iniques, / Deslogez tyranniques »¹².

Le chant public des psaumes lors d'un supplice n'est pas un simple acte de piété, il est aussi une manifestation politico-religieuse qui fait que les autorités réagissent, comme c'est le cas pour le supplice de Philibert Hamelin en 1557 à Bordeaux :

Dans la crainte que ses discours ne fissent une trop vive impression sur les personnes qui l'entouraient à ses derniers moments, les sons éclatants de la trompette empêchèrent qu'aucune de ses paroles pût être entendue pendant son supplice ; mais on voyait, à sa contenance et à ses gestes, qu'il ne cessait de prier¹³.

Le chant individuel du supplicié se transforme rapidement en chant collectif. À la fin du mois de septembre 1561, les protestants de Valenciennes et de Tournai descendent dans les rues braver les interdictions royales : les manifestations qualifiées de « chanteries » se déroulent au chant des psaumes.

11. Voir Wolf-Dieter HAUSCHILD, *Kirchengeschichte Lübecks. Christentum und Bürgertum in neun Jahrhunderten*, Lübeck : Schmidt-Römhild, 1981, p. 181.

12. L'*Histoire des martyrs*, qui a été publiée pour la première fois en 1554 et une dernière fois du vivant de Crespin en 1570, a connu de nombreuses rééditions. Nous avons consulté l'exemplaire de la BPF (cote 2° 211 Rés.) : Jean CRESPIN, *Histoire des Martyrs persecutez et mis à mort pour la verité de l'Evangile, depuis des temps des Apostres jusques à l'an 1574*, s. l. [Genève], 1582. La notice relative à Nicolas de Hainaut se trouve au folio 183.

13. A[lexandre] CROTTET, *Histoire des Églises réformées de Pons, Gemozac et Mortagne, en Saintonge*, Bordeaux : A. Castillon, s. d. [1841], p. 25.

L'épisode des «maux brûlés», survenu le 27 avril 1562 à Valenciennes, est révélateur de la prégnance des psaumes dans la culture huguenote¹⁴. Deux tisserands, sympathisants de la Réforme, ont été condamnés à la peine capitale. Quand ils montent sur le bûcher, l'un des deux s'exclame : « Ô Éternel ! » Aussitôt, la foule qui assiste au supplice croit reconnaître le début du psaume 94 de Théodore de Bèze : « Ô Éternel, Dieu des vengeances, / Ô Dieu punisseur des offenses. » Les assistants entonnent alors ce psaume et un tumulte éclate, à l'issue duquel les condamnés sont libérés.

Le chant des psaumes relève dans un premier temps d'une expression dévotionnelle individuelle dans des situations le plus souvent extrêmes (humiliation publique, incarcération, torture) et face à la mort, imminente et violente. Au cours du Moyen Âge, un ensemble de psaumes choisis fait partie de l'office de la mort : les Ps 116, 120, 121, 138 et surtout le Ps 130 (« Des profondeurs je t'appelle »). À partir du xvi^e siècle, les protestants condamnés s'approprient cette pratique de la préparation à la mort et la transposent dans l'espace public de l'exécution. Témoins de la force explosive du chant des psaumes, les représentants de l'ancienne Église tentent de l'étouffer (tantôt en faisant procéder à la mutilation des condamnés, tantôt en faisant sonner les trompettes pour couvrir le chant des suppliciés). Par le chant des psaumes sur l'échafaud, les espaces privé et public en viennent à se superposer.

Cet usage du chant des psaumes se perpétue tout en se transformant à l'occasion des conflits militaires qui déchirent le royaume de France à partir des années 1560. Accablés par la suppression des libertés et la violence des massacres, les protestants voient dans les confrontations militaires le prolongement des persécutions catholiques. Le chant des psaumes des soldats huguenots occupe alors une place similaire à celle qu'il avait pour les condamnés réformés : la préparation individuelle à la mort et une protestation politico-religieuse contre l'adversaire catholique.

Musique et champ de bataille

Les psaumes accompagnant les combats au cours des guerres de religion

Au début des temps modernes, des musiciens sont intégrés aux troupes combattantes qui, dès le xv^e siècle, sont constituées majoritairement de mercenaires. Des fifres et des tambours, des trompettes et des timbales

14. Voir Charles RAHLENBECK, « Les chanteries de Valenciennes », *Bulletin de la Commission pour l'histoire des Églises wallonnes* 3 (1883), p. 121-159 ; Isabelle HIS, *Claude Le Jeune (v. 1530-1600). Un compositeur entre Renaissance et baroque*, Arles : Actes Sud, 2000, p. 22s.

accompagnent les batailles. La musique intervient à divers moments des combats. Elle constitue en premier lieu une héraldique sonore : les troupes s'annoncent par l'intermédiaire d'une musique connue, lorsqu'elles défilent ou durant un siège. Les combattants chantent avant la bataille afin de s'encourager et pour souder les rangs. Pendant le combat, la musique instrumentale sert également à communiquer et à échanger des signaux. À l'issue d'une bataille victorieuse, les troupes entonnent un chant d'action de grâce, généralement un *Te Deum*.

Quels sont donc les psaumes qui accompagnent les batailles pendant les guerres de religion ? Pour répondre à cette question, nous avons dressé un inventaire de l'ensemble des notices du xvi^e siècle qui attestent un usage militaire des psaumes. Rappelons-nous que les travaux de Orentin Douen mentionnent l'usage militaire et militant de plusieurs psaumes sans néanmoins indiquer ni le contexte et l'occasion du chant ni la source¹⁵. Qui plus est, l'auteur ne reproduit que deux à trois lignes du psaume, soigneusement choisies en vue de démontrer que les protestants maîtrisent leur répertoire psalmique et que l'usage qu'ils en font se trouve parfaitement adapté à la situation. Or les foules n'entonnent que très rarement de simples extraits, mais bien plutôt des psaumes entiers, à tout le moins le début. C'est l'*incipit*, la première ligne, qui donne le ton et le thème, comme nous le verrons avec le psaume 68.

Examinons de près les psaumes qui ont prétendument fait l'objet d'un usage militant au xvi^e siècle.

Psaume 3

Ce psaume de Clément Marot a été publié dans le premier recueil strasbourgeois et se trouve dans les éditions genevoises dès 1542. Le texte biblique évoque explicitement un conflit guerrier : entre David, roi d'Israël, et son fils Absalom devant lequel il fuit (Ps 3, 1). Dans le Psautier de Genève (1562), l'argument est le suivant : « Daud assailly d'une grosse armee, s'estonne du commencement : puis prend vne si grande fiance en Dieu, qu'apres l'auoir imploré il s'asseure de la victoire »¹⁶.

15. O. DOUEN, « Le psaume des batailles », p. 212.

16. *Les Pseaumes mis en rime francoise par Clement Marot, & Theodore de Beze*, s. 1., [Genève] : Michel Blanchier pour Antoine Vincent, 1562, p. 6. Un fac-similé de cette édition a été publié par Pierre PIDOUX : *Clément Marot et Théodore de Bèze, Les Psaumes en vers français avec leurs mélodies*, Genève : Droz, 2008 (Textes littéraires français). Cette édition est référencée GE 62.

Les strophes du chant évoquent bel et bien le combat, l'opposition de forces et plusieurs termes militaires, désignant des « ennemis », des « champs [de bataille] », évoquant « bouclier », « défenseur » et « garde ». Et pourtant quelques doutes subsistent en ce qui concerne la pratique musicale, car la mélodie présente un ambitus étendu (une octave de fa^2 à fa^3), qui correspond au registre aigu de la voix masculine ; l'octave entière, ascendante et descendante, est par trois fois parcourue. Ce n'est donc pas un chant facile pour des gosiers inexpérimentés de soldats. Il existe cependant, dans les éditions strasbourgeoises, une autre mélodie moins exigeante mais aussi moins entraînante que celle de Genève¹⁷.

6
P SEAVME III. CL MA.
David affaillly d'une grosse armee, s'est ôné du commencement; puis preni vne li grande hance en Dieu, qu'apres l'auoir impleré l'salûre de la victorie.

O
Seigneur que de gens, A
noï re di ligens, Qui me troublét &
griuent! Mon Dieu que d'en ne mis,
Qui aux châps se font mis, Et con tre
moy le uent! Cer tes plusieurs i'en
voy Qui vont di fans de moy, Sa
force eit a bo li e, Plus ne trou-
uc

P SEAVME III.
ue en son Dieu Secours en au cun lieu:
Mais c'est à eux fo li e.
Car tu es mon tresseur
Bouclier & défenseur,
Et ma gloire esprouee:
C'est toy, à bref parler,
Qui fais que puis aller
Haut la teste leuee.
J'ay crié de ma voix
Au Seigneur maintes-fois,
Luy faisant ma complainte:
Et ne m'a repoussé,
Mais toujours exaucé
De la montagne laineé.
Dont coucher m'en iray,
En seurté dormiray,
Sans crainte de mesgarde:
Puis me recueilliray,
Et sans peur veilleray
Ayant Dieu pour ma garde.
a.iiii.

17. Il s'agit des éditions suivantes: ST 39, ST 42, ST 45, ST 48, ST 53. Pour les sigles, voir Pierre PIDOUX, *Le psautier huguenot du XVI^e siècle*, 2 vol., t. II: *Documents et bibliographie*, Bâle: Bärenreiter, 1962, p. 3, 14, 29, 38, 64.

Psaume 27

Comme le psaume précédent, le Ps 27 est un psaume de confiance. La paraphrase est réalisée par Théodore de Bèze et publiée pour la première fois dans l'édition genevoise de 1551. Le verset 3 évoque explicitement la bataille : « Tout un camp viene & moy seul environne, / Jamais pourtant mon cœur n'en tremblera : » (strophe 2, ligne 1-2). Mais tandis qu'à cet endroit la Bible ne précise aucune situation particulière, l'argument du Psautier de Genève explique que « Daid deliuré de quelque grand danger, s'assure merueilleusement de la bonté de Dieu : auquel il fait priere, declarant son extreme necessité, avec assurance d'estre exaucé. Pseaume propre aux paoures fideles que Dieu a arraché aux persecuteurs, & qui se sont retirez en l'assemblee du Seigneur. »¹⁸ L'argument ne vise donc pas la confrontation militaire, mais envisage plutôt la situation de persécution et d'apostasie, de « trahison » et de « corruption ».

<p>78 P S E A V M E XXVI;</p> <p>Car les traistres qu'il font, En leurs mains tousiours ont Quelque faulse accusation. Bref, ils ne fauroyent estre, Qu'ils n'ayent pleine dextre Des presens de corruption.</p> <p>Mais ie veux aller droit, D'vn cœur entier & droit, En rondeur & toute equité. Fay-moy misericorde, O mon Dieu, & m'accorde Que par toy ie soy racheté.</p> <p>Or me voy-ie remis, Et mes pieds affermis Au chemin vni & entier: Dont ta gloire immortelle, En la troupe fidele De chanter ie feray mestier.</p> <p>P S E A V M E XXVII. T H. D E B E.</p> <p>Daid deliuré de quelque grand danger, s'assure merueilleusement de la bonté de Dieu : auquel il fait priere, declarant son extreme necessité, avec assurance d'estre exaucé. Pseaume propre aux paoures fideles que Dieu a arraché aux persecuteurs, & qui se sont retirez en l'assemblee du Seigneur.</p>	<p>P S E A V M E XXVII. 79</p> <p>L E Seigneur est la clair té qui m'a dref sé, Et mon sa lut, que doy-ie re dou ter? Le Seigneur est l'appuy qui me re dref sé, Où est ce luy qui peut m'espou an ter? Quand les malins m'ont dref sé leurs com- bats, Pour me cuider manger à</p>
--	--

18. GE 62, p. 78.

Psaume 35

Le Ps 35, que Douen mentionne également, est un cas intéressant. Ce psaume de Bèze paraît pour la première fois à Genève dans le psautier de 1551. Il exprime la désespérance de celui qui est persécuté injustement par ses ennemis. Le champ sémantique du psaume emprunte au vocabulaire guerrier: «bouclier», «cuirasse», «lance», «hache». La paraphrase de Bèze accentue davantage cet aspect: «Empoigne-moy bouclier et lance, / Et pour me secourir t'avance. / Charge-les et marche au devant, / Garde-les d'aller plus avant.» Par ailleurs, il y a ici une petite modification apportée à la première strophe. Dans les éditions de 1551 et 1554, on lit à la ligne 5 (correspondant au verset 2b: «Lève-toi pour me secourir»): «Et pour me secourir d'avance, / Tire l'épée et va devant», alors que l'édition finale de 1562 change le texte en proposant: «Charge les, & marche au devant.» *A priori*, le psaume se prêterait donc parfaitement à un usage militant, mais l'argument dans le Psautier de Genève appelle à la prudence:

<p>106 P S E A V M E XXXIIIIL.</p> <p>Crient au Seigneur qui les oit, Et tost en feurt les reçoit, Guairis de leurs traux.</p> <p>Pres des cœurs de folez Le Seigneur volontiers se tient: A ceux volontiers il subvient Qui font les plus foulez. Quiconques ira droit, Subiect à mille maux sera: Mais le Seigneur fen tirera, Quelque mal que ce soit.</p> <p>De Dieu sont garentis Tous ses os, voire tellement, Qu'on n'en peut casser seulement Vn seul des plus petis. Mais toujours le meschant Est ruiné par son forfait: Et quiconque aux iustes meffait, Va toujours trebulchant.</p> <p>L'Eternel sauvera Tout bon cœur qui le va seruant. Quiconque espere au Dieu viuant, Jamais ne perira.</p> <p style="text-align: center;">P S E A V M E XXXV. T H . D E B E.</p> <p><small>David cognoissant la reprobation de ses ennemis qui le persecutoyent</small></p>	<p style="text-align: right;">107</p> <p style="text-align: center;">P S E A V M E XXXV.</p> <p><small>caroyent à grand tort, & resifloyent continuellement & à leur escluse à la volonté de Dieu, les maudit, & prie Dieu de s'en deliurer, afin que Dieu en soit glorifié. P'saume plein de foy & de l'amour de Dieu, duquel il se faut garder d'abuser par courtoisie de vengeance.</small></p> <p>De ba contre mes de ba- teurs, Comba, Seigneur, mes cõbateurs, Empoigne-moy bouclier & lan ce, Et pour me se cou rir t'a uan ce. Char ge les, & marche au deuant, Gar- de les d'aller plus a vant. Di</p>
--	--

Dauid cognoissant la reprobation de ses ennemis qui le persecutoyent à grand tort, & resistoyent continuellement & à leur escient à la volonté de Dieu, les maudit, & prie Dieu de l'en deliurer, afin que Dieu en soit glorifié. Pseaume plein de foy & de l'amour de Dieu, duquel il faut se garder d'abuser par conuoitise de vengeance¹⁹.

La mélodie est en notation aiguë, c'est-à-dire la clé d'ut première ligne. L'ambitus de la mélodie (allant de ut³ à ut⁴) est clairement dans le registre féminin, à moins qu'on ne transpose (d'une octave par exemple).

Psaume 43

Le Ps 43 est une paraphrase de Marot intégrée au répertoire genevois dès 1551 : « Revenge moy prend la querelle. » Ce psaume ne fait pas directement allusion à la guerre : le psalmiste demande justice face à ses détracteurs. La paraphrase de Marot n'utilise pas non plus de vocabulaire guerrier ; s'il est question d'adversaire, il ne s'agit pas à proprement parler d'*ennemi*. L'argument du Psautier de Genève (1562) place le psaume dans le contexte de la révolte d'Absalom (malgré l'absence d'intitulé du psaume biblique) : « Il [= David] prie estre deliuré de ceux qui auoient coniuéré avec Absalom, à fin qu'il puisse à bon escient publier les louanges de Dieu, en la sainte congregation. »²⁰

138 P S E A V M E X L I I I .
 Priant d'une ame rauie,
 Toy seul auteur de ma vie.
 Je diray, Dieu ma puissance,
 D'où vient qu'en oubli suis mis?
 Pourquoi vi-ie en desplaisance,
 Pressé de mes ennemis?
 Je fens leurs meschans propos
 Me naurer iusques aux os,
 Quand ils disent à toute heure,
 Où fait ton Dieu fa demeure?
 D'où vient que t'esbahis ores,
 Mon ame, & fremis d'esnoy?
 Espere en Dieu: car encores
 Sera-il loué de moy,
 D'autant qu'il est le Sauueur
 Me presentant sa faueur.
 Bref, pour conclurre, mon ame,
 C'est le Dieu que ie reclame.

P S E A V M E . X L I I I .
 C L . M A .
 Il prie estre deliuré de ceux qui auoyét coniuéré avec Absalom,
 à fin qu'il puisse à bon escient publier les louanges de Dieu,
 en la sainte congregation.

R E uen ge moy pren la que-
 relle

139 P S E A V M E X L I I I . 139
 rel le De moy, Seigneur, par ta mer-
 ci, Con tre la gent faulse & cru el le:
 De l'homme rem pli de cau tel le,
 Et en fa ma li ce en dur ci, De-
 li ure moy auf fi.
 Las mon Dieu, tu es ma puissance:
 Pourquoi t'enfus me reboutant?
 Pourquoi permets qu'en desplaisance,
 le chemine sous la nuissance
 De mon aduerfaire, qui tant
 Me va perfecutant?
 A ce coup ta lumiere lufe,

19. GE 62, p. 106-107.

20. GE 62, p. 138.

Psautre 74

Le Ps 74 est une paraphrase de Bèze qui n'apparaît qu'à partir de l'édition complète du Psautier de Genève, soit en 1562. La mélodie est la même que celle du Ps 116. Or, là encore, le début du psautre n'évoque nullement une situation guerrière. Ce n'est que la strophe 3 qui se prête à un usage militant (celle-là même que cite Douen) : « Debout, Seigneur : vien pour exterminer / à tout jamais la sacrilege bande. » Dans le Psautier de Genève, l'argument accentue les persécutions qu'a subies l'Église du Christ :

Icy l'Eglise estant reduite en extreme desolation, & se pleignant que Dieu s'est esloigné d'elle, demande pardon de ses pechez : se fondant sur les vertus que Dieu auoit monstrées iadis en faueur de son peuple, & sur tout sur la promesse par laquelle il auoit adopté les enfans d'Abraham²¹.

P S A U T R E LXXIII. 143

Et ses merueilles annoncer.

P S E A V. LXXIII. TH. DE BE.

Icy l'Eglise estant reduite en extreme desolation, & se pleignant que Dieu s'est esloigné d'elle, demande pardon de ses pechez : se fondant sur les vertus que Dieu auoit monstrées iadis en faueur de son peuple, & sur tout sur la promesse par laquelle il auoit adopté les enfans d'Abraham.

Dieu viés, Seigneur que tu nous
 as es pars? Et si long temps ta fu-
 reur en flamme e, Vo mit sur nous rât
 es pes se fu me e, Voi re sur nous
 les bre bis de tes parcs?

Las, souvien-toy de ton peuple acquesté
 De si long temps: de ce tien heritage
 q.ii.

21. GE 62, p. 243.

On constate, à partir des arguments, que le Psautier de Genève a tendance à minorer le caractère militant des psaumes. Nulle part les arguments n'envisagent un combat actif contre les ennemis de la foi ou de l'Église du Christ.

Psaume 118

Examinons un autre exemple présent également chez Douen ainsi que dans la *Petite chronique protestante* d'Alexandre Crottet, qui précise la source de la notice, à savoir l'*Histoire universelle* d'Agrippa d'Aubigné. Ce dernier a participé en personne à la bataille de Coutras, du 20 octobre 1587, au cours de laquelle se déroule l'épisode qu'il relate. L'artillerie huguenote ouvre le feu et cause des dégâts importants dans les rangs du duc de Joyeuse qui donne l'ordre d'engager la bataille :

Là dessus le roi de Navarre, ayant fait faire la prière partout, quelques-uns firent chanter du psaume CXVIII : La voici l'heureuse journée, etc. Plusieurs catholiques de la cornette blanche crièrent, assez haut pour se faire entendre : « Par la mort, ils tremblent, les poltrons ; ils se confessent ! » Vaux, lieutenant de Bellegarde, qui avait plus souvent frotté ses genoux avec ces gens-là et qui seul rallia au combat, dit au duc : « Monsieur, quand les huguenots font cette mine, ils sont prêts à se bien battre »²².

À cette date, le psaume 118 circulait déjà depuis plus de quarante ans. Publié pour la première fois en 1545 à Strasbourg, il intègre le répertoire genevois à partir de l'édition de 1551. Le témoignage d'Agrippa d'Aubigné ne nous apprend pas seulement quel était le psaume chanté, mais encore quel était l'effet du chant des psaumes sur les soldats catholiques. Alors que ceux-ci interprètent mal le motif de ce chant, croyant que les protestants manifestaient leur peur face au combat, un officier mieux informé – apparemment au fait des chants des soldats huguenots – prend pour vraie signification du chant huguenot, l'expression de leur détermination à en découdre.

Selon Agrippa d'Aubigné, les soldats protestants avaient entonné la strophe 12²³ que voici dans la paraphrase de Marot :

22. Théodore Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, 11 vol., 1616-1630, éd. Alphonse de RUBLE, Paris : Renouard, 1886-1909, t. III (1889), livre I, p. 53 ; également dans Félix BOVET, *Histoire du psautier des Églises réformées*, Neuchâtel : J. Sandoz-Paris : Grassart, 1872, p. 115. Voir aussi O. DOUEN, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, t. I, p. 11-12, qui cite à son tour Alexandre CROTTET, *Petite Chronique protestante de France ou Documents historique sur les Églises protestantes de ce royaume, XVI^e siècle*, Paris-Genève : A. Cherbuliez, 1846, p. 370-371.

23. Et non le verset 12, comme l'écrit O. DOUEN, *Clément Marot et le Psautier huguenot*, t. I, p. 11-12. La douzième strophe correspond aux versets 24-25.

La voycy l'heureuse iournee,
 Que Dieu a faite à plein desir:
 Par nous soit ioye demenee,
 Et prenons en elle plaisir.
 O Dieu eternel, ie te prie,
 Ie te prie, ton Roy maintien.
 O Dieu ie te prie & reprie,
 Sauue ton Roy, & l'entretien²⁴.

La notice d'Agrippa d'Aubigné a de fortes chances d'être authentique. En tant que témoin oculaire de la bataille de Coutras, il fournit quantité d'autres détails établis. Le texte de la strophe 12 demande au Seigneur la victoire et le triomphe sans préciser pour qui. La paraphrase de Marot, par contre, évoque le roi David, lecture que l'on retrouve aussi dans l'argument de l'édition de 1562 qui se clôt, par ailleurs, sur une ouverture christologique:

C'est vn hymne par lequel Dauid deliuré de tous maux, & esleué Roy sur tout Israel, rendit publiquement graces a Dieu au tabernacle de l'alliance, la ou d'vn grand cœur il celebra la bonté dont il auoit vse enuers luy: & la se monstre clairement figure de Iesus Christ²⁵.

394 P S E A V M E C X V I I I .

ve ri té Demeure à per pe tu
 i té.

P S E A V . C X V I I I . C L . M A .

C'est vn hymne par lequel Dauid deliuré de tous maux, & es-
 leué Roy sur tout Israel, rendit publiquement graces a Dieu
 au tabernacle de l'alliance, la ou d'vn grand cœur il celebra
 la bonté dont il auoit vse enuers luy: & la se monstre claire-
 ment figure de Iesus Christ.

R

En dez a Dieu lou an ge & gloi-
 re: Car il est be nin & cle ment:
 Qui plus est sa bonté no toi re
 Dure per pe tu el le ment. Qui l'el

395 P S E A V M E C X V I I I . 395

ra el o res se re cor de De
 chanter so len nel le ment, Que sa
 grande mi se ri cor de Du re per-
 pe tu el le ment.

La maison d'Aaron ancienne
 Viens tout haut presentement
 Confesser que la bonté sienne
 Dure perpetuellement.
 Tous ceux qui du Seigneur ont crainte,
 Viennent aussi chanter comment
 Sa bonté prouvable & saine
 Dure perpetuellement.

Ainsi que l'estois en destresse,
 En inuoquant sa maiesté
 Il m'ouit, & de ceste presse
 Me mit au large à sauerté.

24. GE 62, p. 398.

25. GE 62, p. 394.

La mention du « Roy » dans le chant qui précède la bataille de Coutras ne pouvait être une simple tournure christologique. La bataille opposait les calvinistes, menés par Henri de Navarre, à l'armée royale, placée sous le commandement du duc de Joyeuse. Lorsque les protestants, par le chant du psaume 118, prient Dieu pour la victoire du « Roy », ce ne peut être non plus pour le roi de France, Henri III, qui venait de révoquer les édits antérieurement promulgués en faveur des huguenots. Ils chantent plus vraisemblablement pour Henri de Navarre, et posent ainsi la question de la légitimité de celui qu'ils pensent soutenu par Dieu se posa à Agrippa d'Aubigné lorsqu'il rédigea, entre 1616 et 1630, son *Histoire universelle* en connaissant la destinée du roi de France Henri IV.

Quoi qu'il en soit, demeure la question, pour la strophe 12 du Ps 118, d'un usage militant occasionnel ou répété. Il est bien connu que les foules qui entonnent un chant déclament généralement la première strophe, la seule qui est d'ordinaire mémorisée. En revanche, il est inhabituel qu'un groupe chante en commençant par la douzième strophe – à moins qu'il ne s'agisse d'un usage répété et codifié. Nous n'avons, à ce titre, aucune autre notice du xvi^e siècle attestant le chant de cette même strophe.

Psaume 124

Nous disposons d'un autre témoignage d'un usage militant du chant des psaumes au xvi^e siècle, tiré d'une lettre de Gabriel d'Amours à Henri de Navarre²⁶. Selon cette source, le psaume 124 aurait été entonné à l'occasion de la victoire protestante à Coutras, remplaçant ainsi le *Te Deum* chanté d'ordinaire par les catholiques lors de leurs victoires. La paraphrase du psaume de Bèze datant de 1551 commence ainsi :

Or peut bien dire Israel maintenant,
Si le Seigneur pour nous n'eust point esté,
Si le Seigneur nostre droict n'eust porté,
Quand tout le monde à grand' fureur venant
Pour nous meurtrir, dessus nous s'est ieté²⁷.

26. Citée dans F. BOVET, *Histoire du psautier*, p. 116.

27. GE 62, p. 421.

L'argument de 1562 précise :

Le peuple de Dieu sortant d'un grand peril, recognoist n'auoir pas esté sauué par sa force, ains par la faueur de Dieu : & raconte le danger duquel il est échappé²⁸.

418 P S E A V M E C X X I I I I .

no stre Dieu nous re gardons ain si,

At ten dans la mer ci.

Helas, Seigneur, aye pitié de nous,
Aye pitié de nous:
Car tellement nous dedaignent les hômes
Que tous faulx nous en sommes:
Tan de brocards les gros sur nous def-
Que nos cœurs en regorgent: (gorgés,
Et sommes pleins du mespris odieux
De tous ces glorieux.

P S E A V M E C X X I I I I .
T H . D E B E .

Le peuple de Dieu sortant d'un grand peril, recognoist n'auoir pas esté sauué par sa force, ains par la faueur de Dieu : & raconte le danger duquel il est échappé.

O R peut bié dire l' ra el main-
tenant

419 P S E A V M E C X X I I I I . 418

te nant, Si le Seigneur pour no^s n'eust
point e sté, Si le Seigneur nostre
droict n'eust porté, Qu'ad tout le monde à
grand' fu reur ve nant Pour no^s meurtrir,
dessus nous fest iet té.

Pieça fussions vifs deuorez par eux,
Ven la fureur ardente des peruers:
Pieça fussions sous les eaux à fenuers,
Et tout ainsi qu'un flot impereux
Nous eussent tous abyinez & couuers.

Par dessus nous leurs gros & forts torrens
Eussent pieça paillé & repaillé.

Selon Orentin Douen, ce psaume aurait déjà été chanté en avril 1562, lors de l'entrée du prince de Condé à Orléans sous les acclamations du peuple²⁹. Mais les Orléanais auraient entonné le psaume modifié pour la circonstance : « Or peut bien dire Orléans maintenant ». Cet épisode, relaté par d'Aubigné dans son *Histoire universelle*, suscite des interrogations, mais il atteste probablement un usage répété du Ps 124 en tant que *Te Deum*³⁰.

La Nouë³¹, qui se bat aux côtés du prince de Condé, nous informe que, dans le camp de Condé, les sentinelles ont été relevées par le chant des psaumes – ce qui n'est pas proprement un usage militant, mais un témoignage du chant des psaumes parmi les soldats huguenots.

28. GE 62, p. 420.

29. O. DOUEN, « Le psaume des batailles », p. 212.

30. Voir Th. AGRIPPA D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, t. II (1887), livre III, p. 16.

31. François DE LA NOUË, *Discours politiques et militaires du Seigneur de La Nouë*, Bâle: François Forest, 1587.

Le psaume des batailles

Le psaume 68 est passé à la postérité sous le nom de « psaume des batailles ». L'origine de l'expression remonte probablement au début du XVIII^e siècle, lors de l'insurrection des camisards. Nous n'en avons trouvé nulle trace au XVI^e siècle. Félix Bovet et Orentin Douen en utilisent le terme dans les années 1870³². Si Douen élève le Ps 68 au rang de « marseillaise huguenote », celui-ci n'était pas connu en France, encore quelques décennies auparavant, car lorsque Meyerbeer crée en 1836 à Paris son opéra *Les Huguenots*, il utilise pour les représenter musicalement parlant, le chant *Un fort rempart que notre Dieu* de Luther, et non le psaume 68 – choix historiquement infondé mais plus cohérent pour le public parisien.

Douen dresse une liste des batailles au cours desquelles le Ps 68 aurait été chanté, sans toutefois préciser à quel moment (avant, pendant, après les combats?), ni par qui et surtout comment :

- bataille de Dreux (19 décembre 1562), marquée par la défaite des protestants au cours de laquelle Condé est capturé ;
- bataille de Saint-Denis (10 novembre 1567), durant laquelle les protestants sont repoussés ;
- bataille de Jarnac (13 mars 1569), qui voit la défaite des réformés et la mort de Condé ;
- bataille de la Roche l'Abeille (25 juin 1569), qui s'achève par la victoire de Coligny ;
- bataille de Moncontour (3 octobre 1569), au cours de laquelle les troupes de Coligny sont défaites ;
- siège de Sancerre en 1573, qui finit par la reddition de la ville ;
- bataille d'Ivry (14 mars 1590), marquée par la victoire d'Henri IV contre la Ligue³³.

L'historicité de ces notices est sujette à caution comme le montre d'emblée la date du 19 décembre 1562, celle de la bataille de Dreux. Bien que la mélodie du psaume 68 apparaisse dans le premier psautier français de Strasbourg (de 1539)³⁴ et dans toutes les éditions genevoises dès 1542

32. F. BOVET, *Histoire du psautier*, p. 179.

33. O. DOUEN, « Le psaume des batailles », p. 212.

34. L'auteur de la mélodie est Matthias Greiter (v. 1495-1550), chantre à la cathédrale de Strasbourg ; la mélodie accompagnait la versification allemande du Ps 119 (*Es sind doch selig alle die*), in : *Das dritt theil Straßburger kirchen ampt*, Strasbourg : Wolfgang Köpfel, 1525 (RISM B/VIII 1525¹⁸, HDB 9 ; aucun exemplaire connu).

(principalement pour accompagner le Ps 36), le texte du Ps 68, qui est une paraphrase de Bèze, ne fut publié que dans la première édition complète du Psautier de Genève, autrement dit pas avant le mois de janvier 1562. Il est donc peu probable que ce psaume ait été déjà connu des soldats qui participèrent en décembre de la même année à la bataille de Dreux quelques mois à peine après sa diffusion.

L'usage militant de ce psaume est cependant favorisé par plusieurs facteurs. D'abord le texte, qui évoque dès la première strophe le champ de bataille et le camp des ennemis que Dieu disperse, trouve facilement place dans les chants de guerre. Puis la mélodie se chante aisément: la partie A et la fin de la partie B sont presque exclusivement composées d'intervalles conjoints. Le contraste entre une première partie où la mélodie monte successivement et une seconde partie qui commence dans les aigus pour ensuite redescendre est particulièrement entraînant.

P S E A V M E L X V I I I. ²¹³
T H . D E B E .

*P*avid voulant confesser qu'il tenoit de Dieu toutes ses victoires, magnific en general sa vertu: puis il specific sa bonté paternelle, en ce qu'il a racheté & conferué son peuple. De là il vient à se glorifier en Dieu, de ce qu'il a esté mainteau au droit de la couronne royale, selon qu'il en auoit eu la promesse.

Q Ve Dieu se montre seu le-

ment, Et on ver ra sou dai ne ment

A ban donner la pla ce: Le

camp des en ne mis es pars, Et

ses hai neux de tou res pars Fu-

o.iii.

114 P SEAVME LXVIII.

ir deuant la fa ce Dieu les fe-
ra tous fenfu ir, Ain si qu'on voit fe-
ua nou ir Vn a mas de fu mé e.
Com me la ci re aupres du feu, Ain-
si des meſchâs deuât Dieu La force est
con fu mé e.
Cependant deuant le Seigneur
Les iustes chantent ſon honneur
En toute eſouiffance:
Et de la grand' ioye qu'ils ont
De voir les meſchâns qui s'en vont,
Sautent à grand' puiffance.

Chantez

115 P SEAVME LXVIII. 115

Chantez du Seigneur le renom,
Pſalmodiez, louez ſon nom,
Et ſa gloire immortelle:
Car ſur la nue il eſt porté,
Et d'un nom plein de maieſté,
L'Eternel il s'appelle.

Reſouiffez-vous deuant luy,
Qui eſt des paoures ſans appuy
Le pere debonnaire:
Qui le droit des veſtes ſouffient:
Deuant Dieu, di-ic qui ſe tient
En ſon ſainct anctuaire.

Dieu fait auoir pleine maiſon
A ceux qui ont longue ſaiſon
Sans nuls enfans ſoufferte:
Delieu les ſiens enſerrez,
Tient les rebelles enſerrez
En leur terre deſerte.

* * * * *
Lors que ton peuple tu menoïs,
O Dieu, & que tu cheminóis
Par le deſert horrible,
Les cieux foudirent en ſueur,
La terre trembla de la peur
De ta face terrible.

Le mont de Sina eſbranlé,
Dieu, Dieu d'Iſrael, a branlé
Regardant ton viſage:

o.iiii.

L'argument du Psautier de 1562 suggère une lecture actualisée et politique du psaume :

Dauid voulant confesser qu'il tenoit de Dieu toutes ses victoires, magnifie en general sa vertu : puis il specifie sa bonté paternelle, en ce qu'il a racheté & conserué son peuple. De là il vient à se glorifier en Dieu, de ce qu'il a esté maintenu au droit de la couronne royale, selon qu'il en auoit eu la promesse³⁵.

Cet argument a certainement favorisé l'usage militant ultérieur du Ps 68 : le « droit de la couronne royale » n'était-il pas un enjeu majeur des guerres civiles, jusqu'à ce qu'Henri de Navarre l'obtienne, au prix d'une conversion ?

On ne peut nier que le chant des psaumes ait fait partie des conflits des guerres de religion dans la seconde moitié du xvi^e siècle. Mais il semble que l'historiographie du xix^e siècle cherchait à assimiler les pratiques du xvi^e siècle à celles attestées pour la fin du xvii^e et du début du xviii^e siècle, en ce qui concerne à la fois la quantité et la qualité du chant militant des psaumes.

Un certain nombre de mentions de ces pratiques, nous l'avons vu, sont peu fiables : il s'agit de notices trop générales, adossées à des inventions

35. GE 62, p. 213.

idéologiques ou prétendument issues de sources invérifiables. Les auteurs protestants du *xvi^e* et du début du *xvii^e* siècle (Théodore de Bèze et Agrippa d'Aubigné en particulier) ont eu tendance à témoigner d'une culture protestante imprégnée du chant des psaumes. Les hautes figures du protestantisme français du siècle de la Réforme auraient ainsi chanté des psaumes dans toutes les situations de la vie, que ce soit dans les moments de joie ou au moment de la mort. Certes, cette culture du chant des psaumes correspond en partie à la réalité – ce dont témoigne le grand nombre d'éditions de recueils de chants et de musique polyphonique. Et néanmoins ces pratiques n'étaient pas encore enracinées de la même manière qu'elles devaient l'être au moment où les conflits religieux resurgirent dans la seconde moitié du *xvii^e* siècle.

Au moins trois psaumes trouvent déjà leur place dans les conflits militaires du *xvi^e* siècle :

- le Ps 68, *Que Dieu se montre seulement*, est attesté à diverses reprises, même si les contextes de son usage restent flous ;
- le Ps 118, strophe 12 : *La voici l'heureuse journée*, qui est chantée soit avant d'engager le combat, soit après une victoire militaire ;
- le Ps 124, *Or peut bien dire Israël maintenant*, entonné après une bataille victorieuse en lieu et place du *Te Deum*.

L'usage du Ps 124 pour célébrer la victoire, s'inscrit dans les pratiques courantes du *Te Deum*, attestées depuis le Moyen Âge. Le chant d'un psaume en français permet aux huguenots à la fois de se démarquer de leurs adversaires par une pratique qui leur est propre (une langue et l'identité sonore de la mélodie), et de revendiquer l'orthodoxie de l'action de grâce, car ils utilisaient un chant d'origine biblique, contrairement aux catholiques.

Mais nous avons constaté que le chant des psaumes durant les conflits militaires du *xvi^e* siècle ne correspond pas simplement à une *militarisation* du psautier, initialement destiné au culte selon Calvin. Le soldat des guerres de religion, par son chant des psaumes, inscrit son combat dans la lignée des martyres et des massacres qui se sont produits avant que les confrontations militaires ne se produisent. Comme le martyr qui marche vers l'échafaud, le soldat se prépare à la mort, c'est là l'aspect individuel du chant des psaumes. Et dans la confrontation avec l'ennemi, il proclame publiquement la vérité de sa cause, comme l'avait fait le martyr face à ceux qui l'ont condamné à mort.

RÉSUMÉ

Dès le XIX^e siècle, l'historiographie française a fait de l'usage militant des psaumes de Genève un lieu incontournable. Le célèbre psaume 68 de Théodore de Bèze (« Que Dieu se montre seulement »), dit le « psaume des batailles » a même été élevé au rang de « marseillaise huguenote » (Orentin Douen). Or une étude critique des sources montre que les attestations, historiographiquement vérifiables, de l'usage militant du chant des psaumes sont en réalité fort rares pour le XVI^e siècle. L'article retrace le *Sitz im Leben* du chant militant des psaumes, du chant individuel des premiers martyrs au « chanteries » collectives des années 1560. Il examine ensuite les psaumes auxquels l'historiographie apologétique a prêté un usage militant. Analysant les aspects textuels, les difficultés musicales et l'usage proposé dans les « arguments » des Psautiers, il en résulte que trois psaumes seulement pourraient avoir été utilisés dans les conflits militaires du XVI^e siècle.

SUMMARY

In the nineteenth century, the militant use of the Genevan Psalter became a key component of French historiography. Theodore Beza's famous rhyming of Psalm 68 ("May God only show"), also known as the "Battle Psalm of the Reformation", even came to be called the "Huguenot national anthem" (marseillaise huguenote; Orentin Douen). Nevertheless, a critical study of the sources shows that historiographically verifiable evidence for the militant use of Psalm-singing is in fact very rare for the sixteenth century. This article traces the *Sitz im Leben* of militant Psalm-singing, from the Psalms sung individually by the first martyrs to the collective chanteries of the 1560s. It then examines the Psalms to which the historiographical apologetic has attributed a militant use. Analysing textual aspects, musical difficulties, and the use for Psalms proposed in the arguments of the Psalters, it concludes that only three Psalms could actually have been used during the military conflicts of the sixteenth century.

ZUSAMMENFASSUNG

Seit dem 19. Jahrhundert hat die französische Geschichtsschreibung den militanten Gebrauch des Genfer Psalters zu einem Gemeinplatz gemacht. Der berühmte Psalm 68 des Theodor Beza („Que Dieu se montre seulement“), der sogenannte „Schlachtenpsalm“, wurde gar zur „huguenottischen Marseillaise“ erklärt (Orentin Douen). Doch kritische Untersuchungen der Quellen zeigen, dass die – historiografisch verifizierbaren – Belege für einen militanten Gebrauch des Psalmensingens im 16. Jahrhundert selten sind. Der Beitrag interessiert sich für den „Sitz im Leben“ des militanten Psalmgesangs vom individuellen Singen der ersten Märtyrer bis zum Massengesang der „Chanteries“ in den 1560er Jahren. Darauf werden all jene Psalmen untersucht, denen die apologetische Geschichtsschreibung einen militanten Gebrauch zuschreibt, auf ihre textlichen Aspekte, melodischen Schwierigkeiten, der von den „arguments“ vorgeschlagene Gebrauch. Dabei ergibt sich, dass für das 16. Jahrhundert nur drei Psalmen für einen Gebrauch im Rahmen der militärischen Auseinandersetzungen in Frage kommen.